

# La solidarité – un art à cultiver dans la société civile

Pour subvenir à ses besoins primaires, l'homme doit travailler. Si durant des siècles, la vie au foyer et l'éducation des enfants étaient reconnues comme éléments constitutifs de la construction d'une société, l'introduction de l'activité rémunérée a rompu avec cette tradition en introduisant la distinction entre l'activité rémunérée et l'activité non rémunérée. Force est de constater que le facteur de la rémunération est devenu de plus en plus l'élément essentiel de la reconnaissance des personnes. Le plein emploi est devenu l'objectif premier de toute politique européenne. Le côté fâcheux de cette orientation quasi dogmatique est que l'activité rémunérée devient par le fait même l'indice de l'insertion sociale et a contrario le facteur d'exclusion le plus important dans nos sociétés.<sup>1</sup>

Or, la question fondamentale, à savoir ce qu'il faut entendre par "activité" ou "travail", ne trouve souvent pas de réponse dans les discours politiques. Néanmoins la notion du travail joue un rôle important dans le système social préconisé par les Etats de l'Union Européenne. Ceci nous conduit à une série de questions: Y a-t-il des droits qu'il faut acquérir par le travail? Quelle est la relation entre droits civiques et droits sociaux? Les droits sociaux ne découlent-ils pas indissociablement et de façon irréversible des droits civils et politiques? Ou, faut-il remplir des conditions autres que le simple fait d'exister comme citoyen pour bénéficier de droits sociaux?

## La solidarité comme élément fondateur d'une société cohérente et sociale

Ne faudrait-il pas réinventer le concept de solidarité qui, dans nos sociétés

orientées vers l'économie et nos politiques déterminées par l'union monétaire, est devenu un mot étranger, pour ne pas dire étrange dans certains contextes. Constatant l'existence d'inégalités concrètes, la solidarité entre les personnes est en quelque sorte la condition de possibilité même de toute société, mais aussi de toute économie. Si l'activité rémunérée n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen pour vivre et faire vivre, c'est la solidarité qui prime comme objectif toute autre activité humaine.

---

**Cet aménagement d'espaces où la société puisse se construire en petites unités est un art avant d'être une technique bien précise et scientifique.**

---

Que faut-il entendre par "solidarité"? La définition la plus simple consiste à dire que celui-là agit en solidarité qui subordonne ses intérêts particuliers au bien commun. La solidarité peut donc être décrite comme l'option préférentielle pour le bien commun. Une société de solidarité est une société où chacun, indépendamment de sa race, de sa nationalité, de sa religion, de ses goûts philosophiques, est reconnu et est le bienvenu, parce que sa différence, son altérité contribuent à une société plus riche.

Dans le cadre du processus d'unification de l'Europe, le bien commun des *Luxembourgeois* est devenu le bien commun des *résidents du Grand-Duché de Luxembourg* pour devenir enfin le bien commun des *résidents de l'Union Européenne*. Même si dans une perspective universaliste je dois critiquer la limita-

tion du bien commun au seuls résidents de l'Union Européenne, il faut quand-même reconnaître que l'extension progressive du champ d'application de la solidarité est déjà un gain et donc - espérons-le - un pas dans la bonne direction.

Or la solidarité n'est pas en tout premier lieu un droit à revendiquer, mais elle est plutôt l'élément fondateur de la société elle-même. Si les uns n'ont rien à voir avec les autres, ils ne seront guère prêts à partager leurs ressources avec les groupes qu'ils ne considèrent pas comme faisant partie de leur société. Si nous allons étendre les frontières de la solidarité inter-sociétaire de l'Etat vers l'Union, nous devons veiller à ce que les anciennes frontières nationales ne soient pas remplacées par des frontières au sein même de nos sociétés, moins visibles peut-être, mais non moins réelles. La seule existence de termes comme "Quart-Monde, sans domicile fixe, sans-papiers, chômeur", etc. montre bien l'existence de nouveaux groupes bien définis et par là discriminés, vivant à une deuxième, une troisième ou une quatrième vitesse au sein de notre grande Union Européenne.

## L'aménagement d'espaces où la société civile puisse s'exprimer et se construire

La solidarité risquera de rester lettre morte tant qu'il n'y aura pas des espaces où elle puisse être vécue quotidiennement.

Si nous sommes passés de la Communauté Européenne à l'Union Européenne, il ne faut pas en conclure que l'effort communautaire a été aboli en même temps. Si les Etats et l'Union seront en mesure de gérer la sécurité

sociale de façon subsidiaire et proportionnelle par des mesures comme celle du revenu minimum garanti et d'autres encore, ils ne pourront que promouvoir la solidarité entre les citoyens et habitants de l'Union.

Ce sera justement aux structures intermédiaires qu'incombera le rôle d'accueillir des hommes et des femmes de toute provenance autour d'intérêts particuliers qu'ils veulent mettre au service de tous. C'est par là que s'impose l'aménagement d'espaces où la société civile puisse s'exprimer et se construire.

Cet aménagement d'espaces où la société puisse se construire en petites unités est un *art* avant d'être une *technique* bien précise et scientifique. Il n'y a pas de solution technocrate pour la solidarité. C'est ainsi que la cellule familiale reste un élément fort de solidarité, même si elle connaît aujourd'hui des mécanismes de composition et de recomposition nouveaux. La politique ne pourra manquer de soutenir les familles comme premier lieu de découverte de l'altérité.

Au-delà des cellules familiales, c'est le milieu associatif formel ou informel qui prend la relève. Il rassemble autour de quelques idées-maîtresses des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute couleur, pour leur offrir l'occasion de s'exprimer ensemble.

L'expérience de ces milieux virtuels se vit souvent dans des espaces réels tels que centres pour jeunes, groupes, clans, associations formelles, églises, lieu de travail, firmes, et ainsi de suite.

L'apprentissage de la cohésion, de la promesse et de la véracité se fait dans ces milieux associatifs formels ou informels. Leur promotion doit devenir une priorité de la politique communautaire et nationale. Il faut chercher des moyens et des instruments démocratiques pour faire participer ces milieux, représentant la société civile, à la construction même de l'Europe de demain.

Un obstacle majeur à la reconnaissance de ces milieux pas toujours clairement définis et déterminés sont les anciens milieux associatifs bien constitués et institutionnalisés tels que les partis politiques ou les syndicats et les associations patronales. Si au Luxembourg

on entend par "forces vives de la nation" les milieux politico-gouvernementaux, les syndicats et les associations patronales, réunis de temps en temps en réunions tripartites, il est grand temps de se rendre compte que c'est une image réductionniste de notre société qui aujourd'hui s'organise de façon plus complexe. Si l'on veut maintenir ce que les protagonistes de la tripartite se proposent de protéger, à savoir la paix et la cohésion sociale, l'on devra ouvrir cet espace de dialogue social au moins aux milieux associatifs formels, tels que les associations de solidarité, les associations gestionnaires du travail social et les organisations non gouvernementales agréées.

Pour faire preuve de bonne volonté les milieux associatifs devraient s'entendre sur des codes de conduite qui devraient garantir une transparence de leurs structures et procédures. La volonté des milieux associatifs pour participer de façon responsable à la construction d'une Europe sociale et accueillante ne veut pas mettre en cause le travail réalisé par les anciens milieux associatifs établis. La proposition s'entend plutôt comme un élément complémentaire aux efforts déjà investis dans le processus de la concertation sociale.

### De l'engagement des milieux associatifs

Entendons pour le besoin de nos discussions par "milieu associatif" tous les groupements formels ou informels dans notre société qui promeuvent la vie communautaire de leurs membres en s'engageant pour des buts plus ou moins précis à atteindre. Les objectifs de ces milieux peuvent se situer à maints niveaux comme l'environnement, la justice sociale, l'engagement religieux, la culture, l'engagement social, le sport, les loisirs ...

Comment est-ce que ces milieux, qui répondent aux critères fixés par leur code de conduite, et qui en quelque sorte représentent la société civile, peuvent prendre une part active dans la construction démocratique de nos sociétés? J'aimerais montrer à titre d'exemple trois voies qui peuvent facilement coexister l'une avec l'autre:

a) Le modèle le plus simple consisterait dans l'organisation, par les pouvoirs

politiques, de hearings sur des questions précises, où les milieux associatifs concernés auraient droit à la parole. Citons à titre d'exemple les hearings organisés par les représentants luxembourgeois dans la convention à l'occasion de l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux telle qu'elle a été adoptée à Nice.

b) Un autre modèle serait l'ouverture des réunions dites de tripartite aux associations du milieu associatif. Cette revendication, qui est partiellement réalisée dans le cadre de l'Observatoire Social établi à la suite du Sommet Social Mondial de l'ONU à Copenhague, et qui après la réunion "Copenhague +5" à Genève n'a plus été convoquée, exige de la part des milieux associatifs la mise en place de structures transparentes et démocratiques basées sur des codes de déontologie à élaborer.

c) Ces propos devraient également être considérés dans le cadre de la composition des conseils sociaux et économiques soit du Grand-Duché, de la Grande Région ou de l'Union. Là encore, la participation des milieux associatifs s'impose!

### Conclusion

Prendre position et discuter sur des voies viables et durables qui puissent conduire tous les hommes et toutes les femmes vers un avenir où il ne faut pas se battre pour un minimum de solidarité, mais où la solidarité constitue le fondement inébranlable pour tout un chacun, est une aspiration des membres de la société civile à laquelle ils ne pourront renoncer qu'au prix de perdre leur vigueur de citoyens.<sup>2</sup>

**Erny Gillen**

*président de la Confédération Caritas*

<sup>1</sup> Les discussions concernant la régularisation des soi-disant "sans papiers" et le droit à un permis de séjour pour quelques catégories de réfugiés en procédure d'asile ou déboutés mettent en évidence une fois de plus le rôle du travail comme condition d'accès aux droits sociaux.

<sup>2</sup> Texte légèrement adapté d'une conférence de l'auteur intitulée "Relecture(s) des propositions du Comité des Sages sur les droits civiques et sociaux d'un point de vue du milieu associatif" dans le cadre du Forum Social à Luxembourg-Kirchberg en date du 3 février 1997, précurseur des efforts déployés en vue de la convention sur la Charte des droits fondamentaux, adoptée à Nice en décembre 2000.